

April 1998

# De l'abolition de l'esclavage à la colonisation de l'Afrique

Paule Brasseur

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

### Recommended Citation

Brasseur, P. (2019). De l'abolition de l'esclavage à la colonisation de l'Afrique. *Mémoire Spiritaine*, 7 (7). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol7/iss7/8>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Mémoire Spiritaine by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

## **De l'abolition de l'esclavage à la colonisation de l'Afrique**

*Paule Brasseur\**

L'exportation des Noirs dans les colonies françaises fut interdite par ordonnance royale du 7 janvier 1817 à la suite de l'abrogation de la traite le 20 novembre 1815 par le traité de Vienne et une croisière de répression sur la côte occidentale de l'Afrique établie par l'ordonnance du 24 Juin 1818. La mise en application de ces textes ne fut pas la préoccupation essentielle de la Restauration, même si l'on sait aujourd'hui qu'elle fut plus efficace qu'on l'a longtemps proclamé<sup>1</sup>. Dès 1827, à la séance du 24 janvier de la Chambre des Pairs, le duc de Broglie avait assuré que si l'on ne demandait plus d'esclaves à l'Afrique la traite s'éteindrait d'elle-même.

Avec la Révolution de Juillet les abolitionnistes arrivèrent au pouvoir. Le 4 mars 1831 fut édictée la loi de répression de la traite complétée par la loi du 24 avril 1833 dite Charte des Colonies. La lutte contre la traite ayant relative-

---

\* Docteur en histoire, vice-présidente de la Société française d'histoire d'Outre-Mer, spécialiste des relations de la France et de l'Afrique de l'Ouest (nombreuses publications dans des revues spécialisées et des colloques...), et du Mali (*Bibliographie générale du Mali*, des origines à 1960, Dakar, IFAN, 1964 : continuée jusqu'en 1970, Dakar, IFAN, 1976 ; continuation jusqu'en 1990, en préparation). Mme Paule Brasseur a vécu vingt ans en Afrique de l'Ouest (Bénin, Mali, Sénégal). Membre du conseil de rédaction de *Mémoire Spiritaine*, elle a dirigé avec Paul Coulon la publication de : *Liebermann (1802-1852), Une pensée et une mystique missionnaires*, Paris, Le Cerf, 1988.

1. Serge DAGET, *La répression de la traite des Noirs au XIX<sup>e</sup> siècle*. L'action des croisières françaises sur les côtes occidentales de l'Afrique (1817-1850), Paris, Karthala, 1997, 625 p.

ment échoué, le problème se déplaça vers l'abolition de l'esclavage<sup>2</sup>. Le droit de visite mutuel avec l'Angleterre fut établi par deux conventions (30 novembre 1831 et 22 mars 1833). L'abolition fut proclamée en Grande-Bretagne le 1<sup>er</sup> août 1834. Le traité répressif du 20 décembre 1841, mal accueilli par l'ensemble de l'opinion, ne fut pas ratifié, à la différence de celui du 25 mai 1845, considéré comme un compromis honorable. La constatation administrative des introductions frauduleuses aux îles, nouvelle tactique de lutte, était l'expression du glissement de la répression à l'abolition<sup>3</sup>.

En 1840 la réunion de la Commission des Affaires coloniales tourna autour des modalités d'une émancipation qui paraissait déjà inévitable à beaucoup, mais posait de nombreux problèmes politiques et économiques, comme la transformation de la propriété, la modification de la distribution des cultures et des industries, etc., nécessitant une réforme totale<sup>4</sup>. La chute de la Monarchie de Juillet accéléra le mouvement. L'abolition de l'esclavage fut enfin proclamée le 27 avril 1848. Elle devait beaucoup à l'action de Schœlcher, plus qu'à l'exemple anglais qui ne fut pas décisif, car la perception de l'expérience anglaise fut plutôt négative. Même les abolitionnistes, conscients de la perturbation apportée à l'économie des Antilles anglaises, n'ont pas cherché à accélérer le mouvement<sup>5</sup>.

L'opinion publique était tournée essentiellement, au début, vers les débats parlementaires mal relayés par une presse souvent anti-abolitionniste, notamment dans les ports, ou le plus souvent indifférente. De nombreux écrits philanthropiques, généralement d'origine britannique furent, diffusés. Leurs thèmes étaient souvent repris par le *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, fondée en 1821, et à partir de 1834 par l'*Abolitionniste français*, organe de la Société pour l'abolition de l'esclavage. De nombreuses informations émanaient de la très officielle *Revue coloniale* dont chaque numéro contenait une rubrique « Traite des Noirs. Esclavage. Émancipation ».

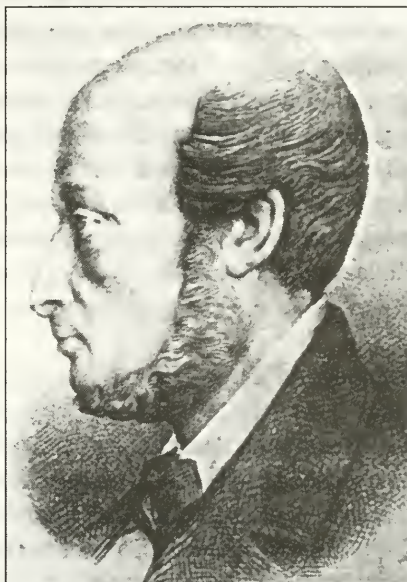
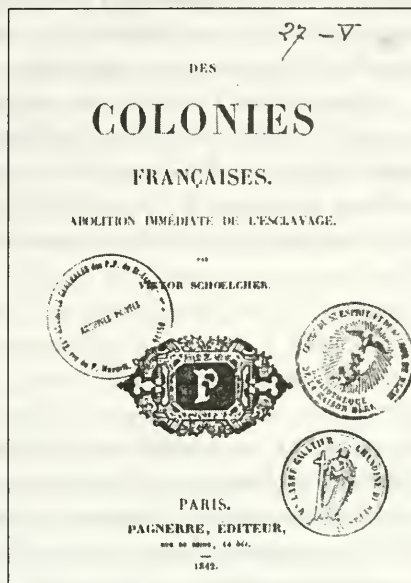
Pendant les discussions des années 1840-1850, Schœlcher mit l'accent sur la nécessité de réhabiliter la race noire : « Les Noirs ne sont pas stupides parce

2. Voir par exemple Victor CHARLIER, « De la question coloniale en 1830 », *Revue des Deux Mondes (RDM)*, 3<sup>e</sup> trim. 1838, p. 491-534 qui, en rappelant la nécessité de lutter contre la traite ne s'occupe en fait que de l'esclavage.

3. Agénor de GASPARIN, *Esclavage et traite*, Paris, Joubert, 1838, p. 249.

4. V. de MARS, *RDM*, 3<sup>e</sup> trim. 1840, 23, p. 807-820.

5. Voir le travail extrêmement minutieux de Lawrence C. JENNINGS, *French Reactions to British Slave Emancipation*, Baton Rouge and London, Louisiana State University Press, 1988, 228 p.



### Victor Schœlcher (1804-1893)

« La personnalité de Schœlcher comporte de multiples facettes. Grand bourgeois, dandy, autodidacte, collectionneur averti, critique d'art, musicologue, il fut surtout un Républicain de la Montagne, abolitionniste de l'esclavage, de la peine de mort, franc-maçon, militant des droits de l'homme. (...) Observateur critique de son siècle, il fit œuvre de journaliste, de reporter et d'historien parfois. Il conféra très tôt à cette œuvre une dimension internationale, tout en menant son action politique sur le terrain français. C'est à la tête de l'administration coloniale qu'en 1848 il vécut la période d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. A la différence des abolitionnistes britanniques, il put exercer une influence déterminante sur la préparation et la promulgation du décret d'émancipation et en suivit l'application durant quatre décennies. »

NELLY SCHMIDT

*Victor Schœlcher et l'abolition de l'esclavage*  
Paris, Fayard, 1994, Conclusion, p. 261.

*Ci-dessus* : La page de titre de l'ouvrage de Victor Schœlcher, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, 1842, comporte le sceau du P. Gaultier, spiritain, alors professeur au Séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes.

qu'ils sont noirs, mais parce qu'ils sont esclaves<sup>6</sup>. » Il réintroduisait ainsi l'Afrique dans le débat alors qu'elle était tenue à l'écart<sup>7</sup>, se demandant si les Africains « au lieu d'être un peuple encore dans l'enfance, ne seraient pas au contraire un peuple tombé en décadence ». Il appelait à l'aide les voyageurs, Mungo Park et sa description de Ségou, ce qu'il a dit de la charité des Noirs, Denham, Lander, Mollien, Caillié, le baron Roger, etc. Et il assurait : « Le préjugé n'est véritablement pas dans la couleur, il est dans l'idée de l'infériorité de la race noire. Que la race noire ne soit plus vouée à des exercices serviles, et elle est réhabilitée<sup>8</sup>. »

### L'esclavage africain

Un des thèmes des campagnes abolitionnistes et des nombreuses publications qu'elles suscitèrent sur le problème de la liberté était celui de la douceur de l'esclavage domestique en Afrique<sup>9</sup>. Les abolitionnistes reprenaient les faits cités par les voyageurs, mettant l'accent sur le sort des esclaves de case, bien nourris, traités avec douceur, chargés des travaux des champs. On pouvait cependant les vendre dans les temps de famine pour acheter des subsistances. Ils vivaient ainsi « dans l'esclavage, sans espérance et même sans désir d'en sortir<sup>10</sup> ». Mais Geoffroy de Villeneuve avait noté aussi qu'il était fréquent, en dehors de la traite, d'acheter des esclaves pour les revendre au sein de la société africaine, notamment des enfants, ceux que l'on nommait *rapaces* (les garçons) ou *rapacilles*<sup>11</sup>.

Ces témoignages vécus étaient en fait assez rares. Ils pouvaient être interprétés très largement par ceux qui n'étaient jamais allés en Afrique. Ainsi Malte-Brun, abolitionniste, avait assuré dans sa *Géographie universelle* : « Les deux tiers de la population nègre vivent déjà chez eux dans un esclavage héré-

6. SCHËLCHER, *Abolition de l'esclavage*. Examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sangs mêlés, Paris, Pagnerre, 1840, p. 21.

7. Paule BRASSEUR, « Les campagnes abolitionnistes en France (1815-1848) : l'Afrique sans l'Afrique », in *De la traite à l'esclavage du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Actes du colloque international sur la traite des Noirs, Nantes 1985, Nantes et Paris, 1988, tome II, p. 333-341.

8. SCHËLCHER, *Abolition...*, *op. cit.*, p. 169.

9. On sait mieux aujourd'hui ce qu'il en était réellement. Voir notamment la remarquable synthèse de Claude MEILLASSOÛX, *Anthropologie de l'esclavage*, Paris, P.U.F., 1986, 375 p.

10. GEOFFROY de VILLENEUVE, *L'Afrique ou histoire, mœurs...*, Paris 1814, tome 4, p. 54-55.

11. *Id.*, p. 53. Il n'est pas évident que ces enfants aient été couramment revendus. Rapace vient du mot portugais *rapaz*, domestique.

ditaire », jugement téméraire quant à la proportion des esclaves... Le cas particulier des *laptots*, c'est-à-dire des captifs embarqués comme marins sur les bâtiments français, réputés pour leur courage et leurs qualités professionnelles, suscita des interrogations. Lorsqu'ils débarquaient dans un port français, ils n'étaient pas automatiquement affranchis suivant la législation en vigueur. La possibilité d'affranchir préalablement les esclaves que l'on amenait en France leur fut refusée par la Cour d'appel du Sénégal « dans l'intérêt du commerce et de la navigation ». Cependant les voyageurs qui parcoururent l'Afrique de l'Ouest observèrent mieux les manifestations de cet esclavage dont on sait aujourd'hui qu'il remontait au Moyen-Age et était lié à l'acheminement d'esclaves vers le Maghreb.

Les efforts des abolitionnistes ne s'adressaient nullement à l'Afrique. Les Antilles demeuraient leur unique préoccupation. La commission d'enquête nommée au Sénégal le 23 janvier 1844 avait mis en garde contre les risques d'une émancipation générale immédiate. Le gouvernement du Sénégal en 1848 se trouva confrontée aux réalités de l'abolition de l'esclavage par la Deuxième République, qui ne provoqua pas d'incidents dans les villes. Mais l'article 7 qui étendait aux colonies le principe de l'affranchissement par le contact avec le sol, provoqua de multiples difficultés avec des sociétés traditionnellement esclavagistes<sup>12</sup>. En 1857, Faidherbe dut l'annuler pour la vallée du Sénégal et en 1862 pour Gorée et ses dépendances et le remplacer par le principe de l'affranchissement par les autorités judiciaires. Le système des rachats d'esclaves, appliqués principalement aux soldats et aux enfants, donna lieu à de nombreux abus que Faidherbe n'avait pas prévus. Par ailleurs les propriétaires d'esclaves furent ruinés<sup>13</sup>. L'administration française prit du même coup conscience du mépris dans lequel la population tenait les anciens esclaves. Faidherbe souhaita même ne plus recruter de soldats parmi eux. Par ailleurs la population était mécontente de la libération des captifs qui détruisait un équilibre ancestral. Et le trafic d'esclaves continua à s'alimenter en Mauritanie au grand dam des autorités et ne fut vraiment réprimé qu'à partir de 1905, c'est-à-dire une fois la colonisation en place.

---

12. Voir Fr. RENAULT, « L'abolition de l'esclavage au Sénégal. L'attitude de l'administration (1848-1905) », *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer (RFHOM)*, 1971, p.5-80.

13. R. PASQUIER, « A propos de l'émancipation des esclaves au Sénégal », *RFHOM*, 1967, p. 188-208.

## L'introduction de la civilisation en Afrique

Le problème était posé des transformations à apporter à l'Afrique, du passage d'une économie esclavagiste à un état de liberté. D'aucuns pensèrent trouver des solutions en se penchant sur les cas particuliers de la Sierra Leone et du Libéria, d'autres évoquèrent discrètement des changements qui à la longue pourraient entraîner une révolution complète du statut de l'Afrique.

### *Sierra Leone et Libéria*

L'attention des abolitionnistes français sous la Restauration, surtout des protestants, avait en effet été attirée par les entreprises de retour d'esclaves affranchis en Sierra Leone et au Libéria.

En Sierra Leone les premiers africains libérés furent introduits à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La *Sierra Leone Company*, aux buts à la fois philanthropiques et mercantiles, fut fondée en 1791 pour mettre en valeur les terres concédées par les Temne. Le rattachement à la Couronne en 1808 accrut considérablement le nombre des captifs rapatriés, qui furent christianisés, au moins superficiellement, par l'Église anglicane et la mission méthodiste. En fait la population était extrêmement hétérogène. Aux colons venus spontanément d'Amérique s'ajoutaient des Marrons de la Jamaïque, des soldats noirs admis à pension, des Krumen ou d'autres côtiers venus de leur propre gré, enfin des captifs libérés des bateaux saisis<sup>14</sup>.

Au Libéria, sous l'impulsion de l'*American Colonization Society*, les anciens esclaves s'installèrent à partir de 1821 à l'embouchure du Mesurado, malgré l'hostilité des autochtones<sup>15</sup>. Leur établissement fut proclamé indépendant, pourvu d'une constitution de type nord-américain en 1847, et reconnu en 1848 par la plupart des grandes puissances.

Tous les intervenants dans le débat abolitionniste avaient une vision générale de l'Afrique liée à leur présupposé idéologique plus qu'à leur connaissance

---

14. J.-B. EYRIÈS, « Report of Commissioners of inquiry into the state of the Colony of Sierra Leone », *Bull. Soc. Géogr.*, 1828, 1<sup>ère</sup> série, 9, p. 249-250.

15. Cette création fut retracée avec sympathie notamment par David B. WARDEN, « Notice sur la colonie américaine du Libéria établie sur la côte d'Afrique », *Bulletin de la Société Géographique*, 1829, p. 3-35.

même du pays, souvent bien mince, surtout au début du XIX<sup>e</sup> Siècle. Ainsi pour Sismondi, opposant la barbarie qui régnait sur les côtes aux progrès rapides de la civilisation dans l'intérieur, notamment dans les grandes villes, Ségou, Jenné, Tombouctou, les États haoussa, où la vie sociale s'épanouissait, comme la liberté civile et la justice<sup>16</sup>. A quoi un autre publiciste répondait, de façon aussi subjective, qu'avant la traite il n'y avait pas de villes florissantes sur la côte<sup>17</sup>.

Cette image d'une Afrique paisible et heureuse avant le début de la traite se retrouve fréquemment sous la plume des abolitionnistes idéalistes. G. de Félice, protestant, constata que l'Afrique avait été « démoralisée et abruti » et ses habitants transformés en hordes féroces se livrant une guerre perpétuelle<sup>18</sup>. C'est dans ce souvenir qu'il jugeait, sans en savoir grand chose, ce Libéria où, assurait-il, le développement de l'agriculture serait tel que la majorité des Noirs américains pourrait y revenir vivre honorablement. Les jalons de cet avenir étaient clairement établis : continuer l'abolition de la traite, instruire puis envoyer en Afrique les nègres libérés, échanger leurs produits contre de l'outillage agricole, écrire les langues africaines et former des instituteurs, essayer d'introduire le christianisme<sup>19</sup>. Toute la vie du pays y trouverait un renouveau dans le remplacement de la traite par un commerce licite d'ivoire, de poudre d'or, d'huile de palme et de bois.

Aux esclaves amenés à Freetown pour être libérés, et peints sous un jour cruel : « décharnés, d'une malpropreté nauséabonde, l'air languissant et malade, mourants de faim, barbares... » s'opposaient les émancipés : « Il n'y a parmi eux ni indigents ni mendiants ; ils ont des habitudes de frugalité et de travail et un désir remarquable d'amasser quelque argent ». Il ne s'agissait pas de la passion de l'avare pour l'or, mais simplement de « se procurer tout ce qui peut donner l'apparence d'hommes respectables et distingués », des hommes qui travaillent, servent de courtiers pour le commerce et s'enrichissent.

Il n'est donc pas étonnant que la Société de la Morale chrétienne s'intéressât à ces nouveaux établissements. En effet, elle ne se bornait pas à condamner

---

16. SISMONDI de SISMONDI, *Nouvelles réflexions sur la traite*, Genève Paris, J.J. Paschoud, 1814, p. 74-82.

17. F. MAZÈRES, *Lettre à M. J.-C.-L. Sismonde de Sismondi sur les nègres, la civilisation de l'Afrique...*, Paris, Renard, 1815, p. 20-24.(1A).

18. G. de FÉLICE, « Notice sur la civilisation de l'Afrique », *Revue encyclopédique (R. enc...)*, 1831, 50, p. 242.

19. CHAUVET, « Notice sur la civilisation de l'Afrique », *R. enc...*, 1828, 37, p. 333-335.



la traite et à souhaiter une répression active. Elle envisageait aussi des actions d'un ordre différent. Il y avait, pensait-elle, deux façons d'agir sur la traite : détourner les Européens d'acheter et les Africains de vendre, « avancer la civilisation des Blancs et commencer celle des Noirs ». A l'*African Institution* revenait la mise en application de la deuxième méthode, notamment en Sierra Leone<sup>20</sup>.

Nombre d'abolitionnistes voyaient la christianisation de l'Afrique comme un but essentiel et d'abord un moyen. Les catholiques, bien que peu engagés dans le combat, n'étaient pas restés insensibles à l'exemple sierra léonais.

Les *Annales de Philosophie chrétienne* avaient noté « l'immense supériorité d'intelligence qu'ont les enfants nés de nègres affranchis à la colonie sur ceux des nègres encore esclaves » (!) et aussi l'ardeur au travail de ces nègres, liée au système d'éducation<sup>21</sup>. Derrière ce résultat se profilait l'introduction plus ou moins réussie du christianisme. D'aucuns avaient estimé que le *fétichisme* opposait un grand obstacle à la civilisation du pays. On signala un peu plus tard que le culte des idoles et les orgies nocturnes avaient disparu du sommet du Cap Mesurado. Le correspondant de la Société de Géographie assurait qu'en voyant les colons, les *naturels* comprendraient que c'est aux bienfaits de la religion et de la civilisation que l'homme doit la supériorité qu'il exerce sur ses semblables, supériorité qui pouvait aussi devenir l'apanage d'hommes de couleur<sup>22</sup>.

La création et le développement autonomes, surtout du Libéria, ont été un encouragement précieux pour le mouvement abolitionniste<sup>23</sup>. Ils ont été considérés comme des modèles, destinés à fournir une impulsion à la civilisation de l'Afrique, bien incapable d'y parvenir par ses propres moyens.

En réalité, il était plus facile à l'ensemble de l'opinion d'opposer la barbarie, repoussée dans l'intérieur, au développement intellectuel, à la mise en place de lois sages et douces. Apparemment personne ne songeait que ces hommes

20. Ch. de RÉMUSAT, « Sur la colonisation de Sierra Leone », *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, 1822, p. 211-212.

21. « Sierra Leone. Affranchissement et civilisation des Nègres », *Annales de Philosophie chrétienne*, 1830, p. 63-65.

22. WARDEN, « Renseignements sur la colonie américaine établie au Libéria », *Bulletin de la Société de Géographie*, 1828, 1<sup>e</sup> série 9, p. 165-170.

23. Voir Jean-Claude NARDIN, « Le Libéria et l'opinion française, 1821-1848 », *Cahiers d'Etudes africaines (Cahiers...)*, 1965, n° 17, p. 96-143. La vision de Schœlcher, *Abolition de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 116-121. L'évolution du jeune Etat a été suivie de très près par la *Revue encyclopédique*.

refoulés dans leurs forêts étaient des Africains dépossédés de leurs terres<sup>24</sup>. Là aussi l'information passait mal. En 1869, le Libéria n'était encore évoqué par les abolitionnistes qu'au travers du Rapport annuel de la Société de colonisation. Les progrès dont il s'agissait étaient ceux des établissements côtiers et non de l'ensemble du pays. Quant aux notes discordantes qui s'élevaient çà et là sur la situation réelle – aussi bien pour la Sierra Leone –, elles étaient ignorées des abolitionnistes.

### *Le glissement insidieux vers d'autres solutions*

#### *L'Institut d'Afrique*

Un nouvel organisme apparut en 1841, l'*Institut d'Afrique*. Le premier numéro des *Annales* qu'il publia faisait figurer au premier rang de ses objectifs l'abolition de la traite et l'émancipation des esclaves. Le premier article de ses statuts précisait : « L'Institut est fondé dans le but de concourir à la civilisation et à la colonisation universelle de l'Afrique par l'agriculture, le commerce, l'industrie, les arts, les lettres et les sciences ». L'article 2 précisait : « Il a pour but également de protéger, d'éclairer et d'émanciper la race africaine ». Il semblait donc bien que l'abolitionnisme n'était qu'un moment de l'action prévue et peut-être pas une fin en soi. Il s'agissait là de l'expression française de la théorie bien connue en Angleterre des trois C : Civilisation, Commerce, Christianisation<sup>25</sup>. Serge Daget a parlé de « fraude morale », mais les collaborateurs des *Annales* ne faisaient pas l'objet d'une tromperie, puisque les statuts de la *Compagnie d'Afrique*, société commerciale au capital de deux millions de francs, avaient été publiés<sup>26</sup> et qu'ils savaient donc à quoi s'en tenir. Le secrétaire général de l'Institut d'Afrique figurait parmi les directeurs de la Compagnie, mais aussi le fondateur de la *Revue encyclopédique*, aux sympathies abolitionnistes bien affichées. Un commentaire précisait que la Compagnie souhaitait « substituer à un trafic odieux et anti-chrétien, le commerce des hommes, celui de transactions licites et honorables<sup>27</sup> ».

24. J.-Cl. NARDIN a noté qu'à partir de 1834 le *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, a cessé de parler du Libéria. Il y voit un contre-coup des événements d'Algérie, déconsidérant le principe colonial.

25. *Annales de l'Institut d'Afrique (Annales...)*, 1845, p. 31 et 46-48.

26. Voir Serge DAGET, « A model of the French Abolitionist Movement and its variations » in Christine BOLT and Seymour DRESCHER eds, *Anti-Slavery, Religion, and Reform*, Essays in Memory of Roger Anstey, Folkstone, Dawson-Achon, 1980, p. 75-76.

27. *Annales...*, 1845, p. 33.



*Ci-contre, à gauche :*

**Louis-Edouard Bouët-Willaumez**  
(1808-1871)

Entré à l'Ecole navale d'Angoulême en 1823, il participe à l'Expédition d'Alger en 1830, avant de se retrouver sur la Côte occidentale d'Afrique. Sa carrière africaine durera jusqu'en 1850. Capitaine de vaisseau en 1844, sa connaissance de l'Afrique le fait désigner pour accompagner le duc de Broglie à Londres en 1845 pour travailler à une nouvelle convention avec l'Angleterre afin de lutter contre la traite.

*Ci-contre, à droite :*

**Louis Faidherbe**  
(1818-1889)

Le capitaine du Génie Louis Faidherbe arrive en Guadeloupe en 1848 au moment même de la Révolution. Il s'y distingue par sa campagne en faveur de Victor Schoelcher et par son zèle pour l'application effective de l'abolition de l'esclavage. En Algérie de 1849 à 1852, il est alors nommé au Sénégal dont il devient gouverneur en 1854. Général de Brigade en 1863, des raisons de santé l'obligent alors à quitter le Sénégal pour retourner en Algérie.



L'Institut d'Afrique recruta parmi les nationalités et les milieux les plus variés et les diverses confessions. Les catholiques y collaborèrent. Les *Annales* publièrent périodiquement la bulle *In Supremo* de Grégoire XVI contre l'esclavage, mais les problèmes du commerce et la mise en valeur de l'Afrique devinrent prépondérants, ce qui était très révélateur.

### *Les engagés à temps*

L'engagement se pratiqua au Sénégal à partir de 1819, essentiellement pour le recrutement de soldats noirs, et, à partir de 1823, de travailleurs pour les essais de colonisation dans la basse vallée du Sénégal, mais très tôt on souhaita les trouver hors du Sénégal plutôt que d'émanciper des captifs. L'introduction de nouveaux engagés fut expressément interdite le 1<sup>er</sup> mars 1844 à la suite de l'intervention de Bouët-Willlaumez<sup>28</sup>, et de façon systématique par la Révolution de 1848.

Toléré à nouveau sur la côte d'Afrique à partir de 1856, le rachat fut essentiellement pratiqué par le capitaine Chevalier et surtout par Victor Régis, le célèbre négociant marseillais, notamment sur la côte du golfe du Bénin et au Congo<sup>29</sup>. Des conventions étaient signées avec l'Etat, lorsqu'il y avait avance de trésorerie. Des travailleurs libres furent recrutés au Sénégal dès 1853 le long du fleuve, où un contrôle administratif pouvait s'exercer. Certains imaginèrent même d'introduire en Algérie des noirs engagés à temps, mais il semble qu'il n'y eut pas de suite. Le 1<sup>er</sup> juillet 1861 l'Empereur ordonna la suspension des rachats, effective en juillet 1862 sur la côte occidentale et en 1863 à l'embouchure du Congo. Mais l'engagement à temps put persister pour le service de l'Etat<sup>30</sup>, ce qui montre bien l'ambiguïté de celui-ci dès qu'il s'agissait de mise en valeur ou des impératifs de l'administration.

### *L'idéologie*

Un des leitmotifs des anti-abolitionnistes avait été que le sort des Noirs était plus heureux dans les colonies que dans leur pays d'origine, ce qui était

28. François ZUCARELLI, « Le régime des engagés à temps au Sénégal », *Cahiers...*, 1962, n° 7, p. 420.

29. Fr. RENAULT, *Libération d'esclaves et nouvelle servitude*, Abidjan Dakar, Les Nouvelles Editions africaines, 1976, p. 60-71 et 93-123, étudie le détail des opérations menées par les deux hommes. Voir aussi Elikia M'BOKOLO, *Noirs et Blancs en Afrique Equatoriale*, Paris, Ed. de l'E.H.E.S.S., 1981, p. 157-161 et 164-167.

30. Fr. RENAULT, *op. cit.*, p. 121 : envoi de quelques dizaines de Noirs à Faïdherbe pour compléter la compagnie de tirailleurs.

lié au jugement défavorable porté sur les Africains. Victor Courtet, saint-simonien et théoricien des races, considérait que les abolitionnistes avaient « une position qui relève d'un étrange aveuglement », car les noirs libérés seraient aussi malheureux que les pauvres d'Europe<sup>31</sup>. Il estimait d'ailleurs que les nègres préféreraient rester en Amérique plutôt que de se laisser exporter au Libéria. Il mettait en doute « la nécessité de l'abolition au nom de l'idée abstraite de l'égalité des races<sup>32</sup> ». Position extrême sans doute, mais Gasparin lui-même, très fortement engagé dans le combat, posait comme axiome de base : « On ne doit donner la liberté qu'aux hommes qui sont capables d'en user convenablement. » Il se demandait comment juger du degré de développement d'un peuple. Sa conclusion – à l'opposé de Courtet – visait à l'émancipation générale plutôt qu'à l'affranchissement individuel, source d'injustices et de révoltes<sup>33</sup>.

Un peu plus tard en 1843, le journaliste A. Cochut signalait que si la plupart des naturalistes considéraient comme *éternels et indélébiles* les caractères physiques des nègres, un doute pouvait cependant provenir de certains faits comme des « influences physiques, une alimentation défavorable et les inimaginables bizarreries de la vie sauvage ». Il laissait donc au lecteur toute latitude pour croire à une évolution favorable de l'Africain libre<sup>34</sup>.

Propos assez différents de ceux de Raffenel à l'issue de son premier voyage en Afrique de l'Ouest. Il y avait constaté la pérennité de l'esclavage et, condamnant la traite, avait conclu à l'échec de l'abolition: « On n'a exterminé qu'une ombre ». D'où l'idée de faire racheter des captifs par des officiers au lieu de laisser les trafiquants acheter pour revendre. Ces rachetés seraient emmenés dans des colonies dont le climat interdit le travail de la terre aux Blancs, organisés en escouades de travailleurs, soumis à des règles de discipline. Ils pourraient recevoir un enseignement religieux et, les meilleurs une éducation professionnelle<sup>35</sup>. En réalité seul l'intéressait le recrutement de la main-d'œuvre pour les Antilles. Il était indifférent à l'inhumanité de pareils procédés, comme à la tromperie vis-à-vis des engagés à temps. Au retour de son deuxième

31. Victor COURTET de L'ISLE, *La science politique fondée sur la science de l'homme* ou étude des races humaines sous le rapport philosophique, historique et social, Paris, Arthus Bertrand, 1838, p. 225.

32. Jean BOISSEL, *Victor Courtet (1813-1867)*, Paris, PUF, 1972, p. 87-92.

33. A. de GASPARIIN, « Colonies. Des diverses tentatives d'émancipation », *RDM*, 2<sup>e</sup> trim. 1838, p. 676-696.

34. A. COCHUT, « Abolition de l'esclavage. De la société coloniale », *RDM*, 3<sup>e</sup> trim. 1843, p. 182.

35. A. RAFFENEL, *Voyage dans l'Afrique occidentale....*, Paris, Arthus Bertrand, 1846, p. 359.

voyage, il l'écrivit encore plus clairement. Il avait appris des Bambara qu'ils ne s'engageraient pas pour servir les Blancs en Amérique. Il faudrait donc les former dans des centres d'exploitation agricole où ils prendraient conscience de ce que l'on attendait d'eux et éprouveraient la loyauté des Blancs à tenir leur parole<sup>36</sup>. Il jugeait donc en 1847 que l'on ne pouvait obtenir de travailleurs africains que par l'achat et le rachat.

La vision sans espoir de l'Afrique par Raffenel l'isole un peu parmi ses contemporains. La *civilisation* du continent ne l'intéresse guère, alors que pour beaucoup elle constitue un but. Mais nombreux sont ceux qui, tel le baron Baude, jugent que toute initiative de progrès dans les sociétés noires, ne peut venir que de l'extérieur. Incapable d'inventer par lui-même, le génie d'imitation du noir doit lui permettre d'obtenir des résultats insoupçonnables<sup>37</sup>.

Ce fut un des sujets de discussion à la Société ethnologique de Paris créée en 1839 par William Edwards. Les travaux pour les années 1846-1847 portèrent en effet sur les problèmes liés à l'abolition et notamment sur la hiérarchie des races. G. d'Eichthal fit sienne la proposition de Raffenel d'étendre l'influence morale des Européens, surtout des Français, à l'Afrique, et de pratiquer le système des rachats. La séance du 26 novembre fut consacrée en partie aux engagés à temps<sup>38</sup>. Un membre assura que ce transfert ne contribuerait nullement à développer la civilisation de l'Afrique par l'influence que les immigrants exerceraient à leur retour sur leurs compatriotes. L'empreinte reçue s'effacerait rapidement au contact du sol natal. Quelques mois plus tard<sup>39</sup> un autre sociétaire, donna encore plus de force à ce raisonnement en assurant que la race noire n'était pas civilisable en Afrique, elle ne l'était que dans les colonies au contact de la race blanche, opinion partagée par d'autres membres et non des moindres.

Un projet assez vague d'une *réglementation générale*, combinant un système à la fois civil et religieux, fut publié par l'Institut d'Afrique en 1850. L'enseignement du christianisme y aurait un but social qui serait mis en application par le pouvoir civil ; le Gabon était proposé comme premier lieu d'implantation de cette tentative<sup>40</sup>, – bien entendu sans suite.

36. A. RAFFENEL, *Nouveau voyage dans le pays des Nègres*, suivi d'études sur la colonie du Sénégal, Paris, Napoléon Chaix et C<sup>ie</sup>, 1856, tome I, p. 445.

37. Baron BAUDE, *L'Algérie*, Paris, Arthus Bertrand, 1841, tome II, p. 317. Il avait été partisan de l'envoi en Algérie d'engagés à temps.

38. *Bulletin de la Société ethnologique*, 1846, I, p. 22-50.

39. *Id.*, 1847 (séance du 14 mai), p. 376.

40. « Note sur la civilisation de l'Afrique occidentale », *Annales...*, 1850, p. 50-52.

Ce n'est pas sans étonnement que l'on lit les rapports de la commission constituée en 1858 par le Prince Jérôme à propos des engagements à temps sur la côte de l'Afrique de l'Ouest. La commission composée d'un capitaine de vaisseau, d'un chirurgien de la Marine et d'un commissaire de Marine conclut que, s'il ne paraissait pas opportun d'envoyer aux Antilles des Asiatiques, il n'en allait pas de même des Africains. Les arracher à leur misère pour les mettre en contact avec les Européens « est un acte que les lois divines et humaines doivent couvrir de leur protection la plus réelle<sup>41</sup> ». La même idée fut reprise quatre ans plus tard dans un rapport au chef de la division navale<sup>42</sup>. Son auteur estimait illusoire l'idée que, sans traite et sans rachat, l'esclavage disparaîtrait en Afrique. A son avis les engagés à temps, à l'expiration de leur contrat, seraient tentés de rester aux Antilles plutôt que de retourner en Afrique où ils n'ont connu que misère, violences et abjection et où ils n'ont pu conserver que des souvenirs d'effroi et d'aversion. Comme le remarque Fr. Renault, ces officiers, personnellement désintéressés, décrivaient une situation qu'ils avaient pu constater à l'embouchure du Congo. Malheureusement Régis utilisait presque les mêmes termes pour décrire l'état sauvage de l'intérieur du continent et le seul espoir d'évolution qui résidait dans le retour au pays de quelques engagés en fin de contrat<sup>43</sup>. C'est l'avis du rédacteur en chef de l'*Observateur*, A. Cohen, dans une note qu'il remit en novembre 1858 à l'Empereur et publiée au début de l'année 1859 par les soins de l'Institut d'Afrique<sup>44</sup>. Celui-ci peu avant, avait fait paraître un article anonyme sur les habitants de Grand-Bassam : « Les habitants sont d'un naturel perfide, cruel et pillard ; paresseux à l'excès, ils ne possèdent ni champs, ni bananiers, ni champ d'ignames. Sauvages avec leurs ennemis, ils pratiquent aussi leur fétichisme avec fanatisme<sup>45</sup>. » La date de ce jugement sans appel dans un organe jusque là assez favorable aux Africains est tardive. Il ne s'agit plus d'esclavage, mais bien de sociétés à qui il convient d'apporter rapidement *la civilisation*.

---

41. Fr. RENAULT, *Libération d'esclaves...*, *op. cit.*, p. 97.

42. SOUZY, « L'immigration africaine aux Antilles », *Revue maritime et coloniale*, 1863, nouvelle série, 9, p. 99. L'article pour sa publication avait été soigneusement expurgé. Le rapport est donné en entier par Fr. Renault, p. 184.

43. Centre des Archives d'Outre-Mer (C.A.O.M.) (Aix-en-Provence) Gén. 135-1153, Rapport adressé à Napoléon III au sujet de la traite des Noirs (1858) par Régis.

44. *Annales...*, 1859, p. 6-9.

45. *Id.*, 1857, p. 14-15.

## Conclusion

Ainsi se dégage peu à peu, d'un demi-siècle de débats - dont il ne faut pas oublier les résultats concrets - une image relativement pessimiste de l'Afrique. Certes, Schœlcher constatait que nombre de populations noires avaient dépassé « l'état sauvage et l'état barbare » ; il appelait à la pratique d'un commerce honorable avec l'Europe : « Comment ne pas croire maintenant... qu'ils ne fussent bientôt capables de marcher de pair avec elle<sup>46</sup> ? »

Augustin Cochin, pour sa part, considérait que le pacte colonial était détruit ; sans l'esclavage, la race inférieure qui peuplait l'Afrique pouvait être améliorée. Il précisait cependant : « La liberté n'a pas la vertu de lui rendre les qualités que le Créateur lui refusa ; seule, privée comme à Saint-Domingue de l'intelligence des Blancs, elle retourne à la vie oisive et donne naissance à une société très inférieure<sup>47</sup>. » Il semble difficile de mettre sa sincérité en doute.

Mais l'on peut s'inquiéter des ravages provoqués dans l'opinion par tant de jugements, contradictoires certes, mais souvent fort durs pour les Africains. Le mot de la fin n'allait-il pas revenir à Victor Régis ? Il estimait en effet que l'esclavage en Afrique ne pourrait être aboli que si l'Europe s'emparait du continent tout entier « pour y imposer la civilisation<sup>48</sup> ». S'il jugeait cette conquête impossible et comptait sur la Providence seule pour opérer un changement... du moins avait-il énoncé l'idée plus clairement que beaucoup d'autres, empêtrés dans leurs bonnes pensées, et qui ne tarderont pas à y souscrire ... !

---

46. SCHŒLCHER, *Abolition de l'esclavage* ..., p. 76.

47. Aug. COCHIN, « Résultats de l'abolition de l'esclavage », *Annales Agricoles et coloniales*, 1861, 3, p.339. L'auteur s'était particulièrement intéressé aux problèmes du paupérisme avec Ozanam et le vicomte de Melun.

48. C.A.O.M. Gén. 135-1153, Rapport cité à la note 43.